

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 7 février 2019

18h30 à Valence

Etaient présent(e)s : Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET, BRARD, BRET, CARDI, COULMONT, DARD, DUBAY (départ à 19h29), GAUTHIER, LABADENS, PERTUSA, PONTON (arrivée à 19h14) PRELON, REVOL, ROUYEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE, VASSY (arrivée à 19h05).

Etaient excusé(e)s : Mesdames GIRARD (pouvoir à M. SOULIGNAC), MOURIER, ROGER D'ALBERT BANCEL, ROSSI, THORAVAL (pouvoir à M. LABADENS), Messieurs BRUNET (pouvoir à Mme LAMBERT), CHANTEPY, CHAUMONT, CHAUVIN (pouvoir à M. BONNET), CHOVIN, DELOCHE, LARUE (pouvoir à M. BRARD), LUNEL (pouvoir à M. CARDI), PRADELLE (pouvoir à M. VALETTE), ROLLAND

Etaient absent(e)s : Mesdames BICHON LARROQUE, GENTIAL et Messieurs AVOUAC, BARD, VALLON.

Nombre de membres en exercice : 45, représentant 45 voix.

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 23, représentant 23 voix.

Nombre de pouvoirs à l'ouverture de la séance : 7, représentant 7 voix.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 11 décembre 2018
2. Avenant à la convention d'appui « Budget et Ressources humaines » conclue avec la Communauté d'Agglomération de Valence Romans
3. Budget Primitif 2019
4. Délégation du Comité syndical au Président
5. Avis sur le Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bas Dauphiné-Plaine de Valence
6. Statuts du syndicat mixte : modification pour changement d'adresse du siège
7. Convention de partenariat Plan Mobilité avec Valence Romans Déplacements
8. Conseil de développement : proposition de saisine

Questions diverses

Lionel BRARD accueille les participants et présente Monsieur François BELLIER nouveau délégué de la CA Valence Romans Agglo.

Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint ouvre la séance à 18 heures 43.

Lionel BRARD donne lecture de la liste des délégués excusés dont certains représentés par des pouvoirs.

Il remercie les délégués présents et rappelle que la présence des délégués aux comités syndicaux est primordiale, la nomination en tant que délégué syndical implique la participation aux instances.

Michel BRET est désigné secrétaire de séance.

1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 11 décembre 2018

En l'absence de remarque, le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 11 décembre dernier.

2. Avenant à la convention d'appui « Budget et Ressources humaines » conclue avec la Communauté d'Agglomération de Valence Romans Agglo

Christian GAUTHIER présente l'avenant à la convention d'appui « Budget et Ressources humaines » avec la Communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo qui permettra la mise en place de la signature électronique autorisant les flux financiers sans passer par l'édition papier et la signature manuelle dans le cadre de la dématérialisation totale.

Mise aux voix :

Pour : 23 délégués et 7 pouvoirs soit 30 voix

Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT (pouvoir de M. BRUNET), et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET (pouvoir de M. CHAUVIN), BRARD (pouvoir de M. LARUE), BRET, CARDI (pouvoir de M. LUNEL), COULMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), PERTUSA, PRELON, REVOL, ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE (pouvoir de M. PRADELLE).

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical adopte à l'unanimité l'avenant à la convention d'appui « Budget et Ressources humaines » conclue avec la communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo.

3. Budget Primitif 2019

Christian GAUTHIER rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire a été tenu lors de la précédente réunion du Comité le 11 décembre dernier. Le budget a été élaboré conformément à ce DOB et sur la base d'un montant de cotisation maintenu à 1,20 euro par habitant. Il présente le budget primitif 2019 du syndicat mixte selon les différents pôles de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement. Il précise que la version détaillée du Budget Primitif est disponible dans la salle.

Christian GAUTHIER indique que si la section de fonctionnement est équilibrée, une vigilance est nécessaire en anticipation du prochain budget compte tenu du faible report de l'excédent cumulé.

Lionel BRARD précise que le portage du conseil de développement est une surcharge pour le syndicat qui l'assume et que les EPCI doivent en être conscients.

Il rappelle que le budget prévoit les coûts liés au déménagement et à l'aménagement intérieur des nouveaux locaux et précise qu'un bureau des élus y sera à disposition des membres du comité syndical.

Mise aux voix :

Pour : 23 délégués et 7 pouvoirs soit 30 voix

Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT (pouvoir de M. BRUNET), et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET (pouvoir de M. CHAUVIN), BRARD (pouvoir de M. LARUE), BRET, CARDI (pouvoir de M. LUNEL), COULMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), PERTUSA, PRELON, REVOL, ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE (pouvoir de M. PRADELLE).

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le budget primitif 2019.

4. Délégation du Comité syndical au Président

Philippe LABADENS informe le comité syndical que suite au déménagement dans les futurs locaux du syndicat mixte, du mobilier pourrait être vendu. Il est proposé au comité syndical de déléguer au Président la compétence de vente de biens d'un montant inférieur à 4 600 euros.

Mise aux voix :

Pour : 23 délégués et 7 pouvoirs soit 30 voix

Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT (pouvoir de M. BRUNET), et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET (pouvoir de M. CHAUVIN), BRARD (pouvoir de M. LARUE), BRET, CARDI (pouvoir de M. LUNEL), COULMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), PERTUSA, PRELON, REVOL, ROUYEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE (pouvoir de M. PRADELLE).

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical décide à l'unanimité de déléguer au Président la compétence de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

5. Avis sur le Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bas Dauphiné-Plaine de Valence

Lionel BRARD indique que le SAGE traite d'un enjeu très fort et qu'il est l'équivalent du SCoT dans le domaine de l'eau.

Jean-Louis BONNET explique que le projet de SAGE a été adopté en décembre 2018, les PPA ayant 4 mois pour faire part de leur avis. L'approbation du schéma est prévue pour décembre 2019.

Il présente les 4 axes de la stratégie du SAGE.

Le document fait ressortir l'enjeu de la qualité : il s'agit de sauvegarder la bonne qualité de la nappe profonde : 2 à 10 mg de nitrates soit très en-dessous des 50 mg du seuil réglementaire.

Arrivée de Jean-Louis Vassy à 19h04.

Jean-Louis BONNET précise par ailleurs que, dans le cadre du Contrat vert et bleu, le syndicat a fait réaliser une étude des enjeux des zones humides sur le Grand Rovaltain qui a été saluée par l'Agence de l'Eau pour son intérêt et sa méthode d'élaboration largement concertée.

L'autre enjeu du SAGE est la quantité. A ce propos, un moratoire sur les prélèvements est institué dans le nord du périmètre du SAGE dans l'attente d'études complémentaires pour mieux connaître les risques et éventuellement lever le moratoire.

Il rappelle que le SCoT doit être compatible avec les objectifs du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD).

Après analyse du projet de SAGE, il s'avère que les zones de sauvegarde qu'il définit sont légèrement différentes de celles indiquées au SCoT qui a été approuvé antérieurement. Il s'agira de procéder à un ajustement de celles-ci dans le rapport de présentation du SCoT dans les trois ans suivant l'approbation du SAGE.

Lionel BRARD indique que les enjeux du SAGE permettront d'enrichir le SCOT. Il précise que les carnets du SCOT pourront être complétés par des renvois sur le lien SAGE – SCOT – PLU. Le lien avec le climat devra être également fait. Il insiste sur l'existence d'un moratoire sur le secteur Drôme des Collines et la nécessité de conduire à terme les études.

Jean-Louis BONNET souligne que l'amélioration de la connaissance est indispensable afin de prendre les bonnes décisions.

Jean-Pierre CARDI souligne que l'eau est un enjeu essentiel car non visible. Il faut encourager les changements de mentalités.

Il s'interroge sur la vitesse de renouvellement de la nappe et la capacité des eaux de surface à la réalimenter. Il s'interroge également sur les différentes substances nocives qu'il pourrait y avoir dans l'eau et qui seraient à surveiller.

Arrivée de Philippe PONTON à 19h14.

Jean-Louis BONNET rappelle qu'il y a deux nappes concernées : la nappe molassique qui réagit assez peu avec les activités humaines, certains secteurs détenant une eau de plus de 13 000 ans dont la réalimentation est peu connue et la nappe des alluvions qui s'alimente au gré des précipitations et qui est très sensible à l'imperméabilisation des sols.

Lionel BRARD fait le lien avec la GEMAPI et rappelle que les substances contrôlées dans l'eau sont à minima celles qui répondent aux obligations réglementaires mais que les structures peuvent être volontaristes et contrôler davantage de substances. Il est important de travailler sur l'imperméabilisation à la parcelle. Des zones tampons pour contrôler l'écoulement des eaux pourraient permettre d'améliorer l'infiltration et limiter les risques même si l'impact sur les zones agricoles doit être pris en compte avec possibilité de contractualisation. Il précise que les efforts consentis sur l'amélioration des réseaux ne peuvent pas être les seules mesures pour améliorer la ressource.

Jean-Louis BONNET ajoute que la diminution de la consommation d'eau potable ne pourra mathématiquement pas se poursuivre indéfiniment et que des mesures sont à prendre dans ce domaine également.

Patrick PRELON indique qu'un champ d'expansion des crues va être réalisé en 2020 sur la commune de Beaumont-lès-Valence. Cet ouvrage limitera les inondations et permettra une infiltration contrôlée à la parcelle. Le partenariat avec le monde agricole est indispensable pour ce type de projets car ce sont sur des terres agricoles que seront portés les impacts.

Mise aux voix :

Pour : 25 délégués et 7 pouvoirs soit 32 voix

Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT (pouvoir de M. BRUNET), et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET (pouvoir de M. CHAUVIN), BRARD (pouvoir de M. LARUE), BRET, CARDI (pouvoir de M. LUNEL), COULMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), PERTUSA, PONTON, PRELON, REVOL, ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE (pouvoir de M. PRADELLE), VASSY.

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical à l'unanimité donne un avis favorable au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bas Dauphiné-Plaine de Valence.

Départ de Jacques DUBAY à 19h28

6. Statuts du syndicat mixte : modification pour changement d'adresse du siège

Lionel BRARD informe que les statuts du syndicat mixte doivent être modifiés car suite au déménagement dans les futurs locaux l'adresse du syndicat mixte va changer. Il convient donc de modifier l'article 3 des statuts « siège du syndicat ».

Mise aux voix :

Pour : 24 délégués et 7 pouvoirs soit 31 voix

Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT (pouvoir de M. BRUNET), et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET (pouvoir de M. CHAUVIN), BRARD (pouvoir de M. LARUE), BRET, CARDI (pouvoir de M. LUNEL), COULMONT, DARD, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), PERTUSA, PONTON, PRELON, REVOL, ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE (pouvoir de M. PRADELLE), VASSY.

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la modification des statuts du syndicat mixte prenant en compte le changement d'adresse du siège.

7. Convention de partenariat Plan Mobilité avec Valence Romans Déplacements

Michel BRET présente la convention de partenariat avec Valence Romans Déplacement. Cette convention permet de bénéficier de tarifs préférentiels pour les places de parking qui seront attribuées aux agents du syndicat mixte et au véhicule de service à condition de la mise en place d'un Plan Mobilité qui favorise la sensibilisation et la mise en place d'actions favorables aux modes alternatifs.

Michel BRET rappelle que des solutions alternatives doivent être développées car sinon à terme, sur Rovaltain, le trafic sera saturé par la voiture individuelle.

Mise aux voix :

Pour : 24 délégués et 7 pouvoirs soit 31 voix

Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT (pouvoir de M. BRUNET), et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET (pouvoir de M. CHAUVIN), BRARD (pouvoir de M. LARUE), BRET, CARDI (pouvoir de M. LUNEL), COULMONT, DARD, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), PERTUSA, PONTON, PRELON, REVOL, ROUVEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC (pouvoir de Mme GIRARD), VALETTE (pouvoir de M. PRADELLE), VASSY.

Contre : 0

Absentions : 0

Le Comité syndical approuve à l'unanimité.

8. Conseil de développement : proposition de saisine

Franck SOULIGNAC rappelle les travaux du Conseil de développement et les thèmes sur lesquels il travaille en ateliers. Les livrables sont prévus pour la fin de l'année.

Il souligne que le thème de la place des femmes dans le Grand Rovaltain pourrait également constituer un sujet et un marqueur différenciant de notre territoire.

Lionel BRARD pense que l'atelier sur les transitions de l'agriculture et de l'alimentation autour de la loi EGALIM est un sujet porteur très en lien, avec l'objectif du SCoT de réduction de la consommation d'espace du SCoT.

Jean-Pierre CARDI s'interroge sur la signification de l'innovation ouverte.

Lionel BRARD explique que cela concerne le mix entre différentes entreprises du territoire, quelle que soit leur taille et leur domaine d'activité : il s'agit de créer une synergie tournée vers l'innovation. Il indique que localement cette synergie pourrait s'appliquer à l'agroalimentaire ou d'autres domaines d'excellence du territoire.

Il rappelle que le Conseil doit désigner un rapporteur par thématique et qu'il peut s'adjoindre le temps d'une mission l'appui d'un expert.

Jean-Pierre CARDI indique qu'au regard des moyens il serait pertinent de traiter 1 ou 2 sujet par an. Il insiste par ailleurs sur l'attente par les collectivités d'un regard de citoyen et non d'expert.

Franck SOULIGNAC rappelle que le Conseil de développement est indépendant et libre de traiter les sujets qu'il souhaite mais que le syndicat pourra faire part de ces remarques.

Pascal PERTUSA imagine que plusieurs thèmes puissent être regroupés autour de celui de l'attractivité. Il propose qu'un lien soit fait en ce sens entre les différentes thématiques.

Franck SOULIGNAC indique que le Conseil de développement doit aider les collectivités à penser à l'avenir : quel territoire demain ?

Jean-Louis VASSY souligne l'importance pour les membres de se prononcer en tant que citoyens bien qu'étant eux-mêmes experts dans leur domaine pour certains.

Jean-Pierre CARDI estime qu'il est utile de prospecter au-delà du territoire du Grand Rovaltain sur les expériences et initiatives intéressantes.

Lionel BRARD indique que le comité syndical proposera au Conseil de développement de regrouper plusieurs thèmes et qu'il soutient le thème de l'attractivité.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, Lionel BRARD lève la séance à 19 heures 55.

Le prochain comité syndical aura lieu le 9 avril 2019 à 18 heures 30.

Lionel BRARD
Président



Michel BRET
Secrétaire de séance

